



Comptes annuels

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

ASS ADIL
22 rue Poullain Duparc
35000 RENNES



■ Sommaire

Attestation d'Expert Comptable	1
Résultat de l'association	3
Dossier de Gestion	5
Bilan actif	6
Bilan passif	7
Compte de résultat	8
Annexe légale	11
Règles et méthodes comptables	12
Faits caractéristiques	15
Notes sur le bilan	18
Notes sur le compte de résultat	25
Autres informations	26
Autres détails	27
Bilan détaillé	29
Compte de résultat détaillé	32
Nos Conseils Avisés	36

Compte rendu des travaux du professionnel de l'expertise comptable

Conformément à la mission qui nous a été confiée par et qui a fait l'objet de notre lettre en date du 02/03/2020, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'association ADIL relatifs à l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 27 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	839 127
Total des ressources	43 100
Résultat net comptable (Déficit)	-7 894

Fait à RENNES SOLARIS le 28/05/2026
COURANT Ludovic
Expert comptable



The image features a solid teal background. A white rectangle, tilted at an angle, is positioned in the center-right area. Inside this rectangle, the text "Résultat de l'association" is written in a bold, dark grey font.

Résultat de l'association

Dossier de Gestion

Tableau des Soldes Intermédiaires de Gestion

	31/12/2025	%	31/12/2024	%
Ventes de marchandises				
Achats de marchandises				
Variation stocks de marchandises				
Marge commerciale				
Ventes de produits finis et travaux				
Ventes de services	43 100	100,00		
Production stockée				
Production immobilisée				
PRODUCTION EXERCICE	43 100	100,00		
Achats matières et consommables				
Variation stocks de matières				
Sous-Traitance				
Marge de production	43 100	100,00		
ACTIVITE	43 100	100,00		
MARGE GLOBALE	43 100	100,00		
Autres achats et charges externes	190 879	>>>	137 087	
VALEUR AJOUTEE	-147 779	>>>	-137 087	
Subventions d'exploitation	1 179 330	>>>	1 064 907	
Impôts & taxes	59 452	137,94	48 246	
Salaires	732 451	>>>	641 719	
Charges sur salaires	303 527	>>>	259 523	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-63 880	-148,21	-21 668	
Autres produits , Reprise amortissements	86 186	199,97	31 368	
Autres Charges	1		45 030	
Dotations amortissements et provisions	28 524	66,18	41 389	
RESULTAT D'EXPLOITATION	-6 219	-14,43	-76 718	
Opérations en commun	-7 434	-17,25		
Produits financiers	7 557	17,53	11 846	
Charges financières				
Résultat financier	7 557	17,53	11 846	
RESULTAT COURANT	-6 096	-14,14	-64 871	
Produits exceptionnels			25	
Charges exceptionnelles				
Résultat exceptionnel			-25	
Impôts sur les bénéfices et participation	1 798	4,17	1 960	
Report de ressources non utilisées				
Engagements à réaliser sur ressources affectée				
RESULTAT NET	-7 894	-18,32	-66 856	

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	45 002	44 702	300	701
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	193 184	159 292	33 892	7 172
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés	447		447	431
Total I	238 632	203 994	34 638	8 305
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Autres créances	80 384		80 384	81 583
Charges constatés d'avance	109		109	281
Valeurs mobilières de placement	504 359		504 359	700 000
Disponibilités	219 637		219 637	139 707
Total II	804 489		804 489	921 571
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 043 121	203 994	839 127	929 876
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

Bilan passif

	au 31/12/2025	au 31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Réserves pour projets de l'entité	34 145	34 145
Report à nouveau	227 426	294 282
Excédent ou déficit de l'exercice	-7 894	-66 856
Situation nette (sous-total)	253 677	261 571
Total I	253 677	261 571
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés		45 000
Total II		45 000
PROVISIONS		
Provisions pour charges	204 744	181 698
Total III	204 744	181 698
DETTES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 399	27 232
Dettes fiscales et sociales	153 790	115 585
Autres dettes	132 017	133 830
Produits constatés d'avance	62 500	164 960
Total IV	380 707	441 607
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	839 127	929 876
(1) Dont à plus d'un an (a)		
Dont à moins d'un an (a)	380 707	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et de services		
Ventes de prestations de services	43 100	
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 179 330	1 064 240
Contributions financières	40 000	
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges		7 033
Utilisation des fonds dédiés	45 000	25 000
Autres produits	1 186	3
Total I	1 308 616	1 096 276
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	190 879	137 087
Aides financières	7 434	
Impôts, taxes et versements assimilés	59 452	48 246
Salaires et traitements	732 451	641 719
Charges sociales	303 527	259 523
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 478	13 607
Dotations aux provisions	23 046	27 782
Reports en fonds dédiés		45 000
Autres charges	1	30
Total II	1 322 269	1 172 993
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-13 653	-76 718
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	7 557	11 846
Total III	7 557	11 846
CHARGES FINANCIERES		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	7 557	11 846

■ Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-6 096	-64 871
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Total VI		25
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-25
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 798	1 960
Total des produits (I+III+V)	1 316 173	1 108 122
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 324 067	1 174 978
EXCEDENT OU DEFICIT	-7 894	-66 856

Annexe légale

■ Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ADIL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 839 127 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 7 894 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16/06/2026 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Son objet est d'informer le public sur toute question touchant au logement et à l'habitat ; cette information, qui repose sur une compétence juridique et financière confirmée, doit être complète, neutre, objective, personnalisée et gratuite.

Elle peut, lorsque la situation locale le permet, s'accompagner d'une information sur des offres de terrains et de logements disponibles ; elle vise à favoriser le bon déroulement des projets d'accession à la propriété des ménages et permettre aux usagers, en particulier aux personnes défavorisées, de disposer de tous les éléments permettant l'exercice d'un choix véritable et indépendant.

L'association peut, conformément à l'article 22 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, intégrer ou gérer des plateformes territoriales de la rénovation énergétique ; le contact direct avec le public est privilégié dans la mesure du possible ; l'action de l'association auprès du public exclut tout acte administratif, commercial ou contentieux.

L'association est située 22 rue Poullain Duparc à Rennes. Elle occupe des locaux loués à la ville de Rennes. Pour réaliser toutes ces tâches elle emploie 17 personnes. Ses ressources financières proviennent essentiellement de subventions.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2023-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

■ Règles et méthodes comptables

- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Par exception au principe de permanence des méthodes comptables, et en raison de l'entrée en vigueur des règlements ANC 2023-03 et ANC n°2022-06 modifiant les dispositions du règlement ANC n°2018-06, des ajustements dans la présentation et l'évaluation de certains postes ont été opérés pour l'exercice clos le 31/12/2025. Leur impact est présenté dans la note « Changements comptables » de la présente annexe.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 4 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

■ Règles et méthodes comptables

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, qu'il n'existait pas d'indice montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

■ Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

CHANGEMENTS COMPTABLES

Suite à la modification du règlement ANC n°2018-06 par le règlement ANC n°2023-03, l'association applique désormais les dispositions et les modèles d'états financiers de la norme telle que révisée.

Les principales évolutions apportées par le règlement ainsi que les incidences du changement de méthode comptable induit par sa première application ne sont pas significatives pour l'association et concernent principalement les points suivants :

- une nouvelle définition du résultat exceptionnel : sont comptabilisés en résultat exceptionnel les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel ;
- la suppression de la technique du transfert de charges : les opérations correspondantes ont été directement enregistrées dans des comptes selon la nature de l'opération ;
- la modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature ;
- de nouveaux modèles d'états financiers ;
- une nouvelle présentation des informations dans l'annexe, introduisant des modèles de tableaux obligatoires.

FONDS URGENCE LOGEMENT – ADIL 35 et Rennes Métropole

1. Contexte et objectifs

En 2020, Rennes Métropole a confié à l'ADIL 35 la gestion locale du Fonds d'Urgence Logement (FUL). Ce dispositif vise à soutenir les ménages confrontés à des difficultés de paiement de loyer en raison d'une baisse de revenus liée à la crise sanitaire de la Covid-19.

2. Dotations financières

2020 : Première dotation de 228 000 €

2021 : Seconde dotation de 250 000 €

2024 : Versement en attente d'affectation : 22 250€

Total : 500 250 €

3. Utilisation des fonds

Aides versées aux ménages entre 2020 et 2022 : 78 957 €

Rémunération de l'ADIL : 5 % des enveloppes octroyées : 3798 €

■ Faits caractéristiques

4. Réaffectation partielle des fonds

Convention 2022 – Garantie Logement Jeune, qui prévoit une affectation de 42 000€ sur ce dispositif.

Convention 2023 – Lutte contre le logement vacant, qui prévoit une reprise de 210 000€ sur le fonds FUL pour financer les actions de l'ADIL dans le cadre de la lutte contre le logement vacant (période 2023 à 2025).

Convention 2024 – Nouvelles actions, qui élargit l'utilisation du FUL à d'autres missions, notamment le renforcement de la prévention des expulsions et la création d'un poste de Référent précarité énergétique pour un total de 80 100€, dont 10 000€ utilisé à fin 2024.

5. Situation au 31/12/2025

Montant du FUL non encore affecté : 95 394,99 €, inscrit au passif du bilan dans le poste « Autres dettes », car ces fonds ne sont pas destinés à l'ADIL mais aux bénéficiaires finaux.

GARANTIE LOGEMENT JEUNE – ADIL 35 et Rennes Métropole

1. Objectif du dispositif

Le dispositif Garantie Logement Jeune a été mis en place pour faciliter l'accès au logement des jeunes en difficulté. Il permet à l'ADIL 35, sur instruction de Rennes Métropole, de verser une aide financière directement aux propriétaires, en garantie du paiement des loyers.

2. Dotation financière

Montant total versé par Rennes Métropole : 42 000 € suivant convention 2022

3. Gestion comptable

Cette enveloppe n'a pas été comptabilisée en produits, car elle ne constitue pas un revenu pour l'ADIL.

Au 31 décembre 2025, le solde non utilisé s'élève à 35 437€, inscrit au passif du bilan dans le poste « Autres dettes », en attente d'utilisation future.

4. Rémunération

L'ADIL 35 n'est pas rémunérée pour la gestion de ce dispositif.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Lors des permanences mensuelles, l'ADIL 35 dispose d'un bureau mis à disposition dans les territoires qui les accueillent.

Il y a une quinzaine de lieux différents mis à disposition gratuite sur l'Ille et Vilaine, pour une durée allant de 2 à 12 heures par mois, suivant les sites. Ces mises à disposition n'ont pas été valorisées.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	45 002			45 002
Immobilisations incorporelles	45 002			45 002
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	101 265	9 253		110 518
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	60 122	22 543		82 665
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	161 387	31 797		193 184
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	431			447
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	431			447
ACTIF IMMOBILISE	206 820	31 797		238 632

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	44 301	401		44 702
Immobilisations incorporelles	44 301	401		44 702
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	98 154	1 386		99 540
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	56 061	3 691		59 752
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	154 215	5 077		159 292
ACTIF IMMOBILISE	198 515	5 478		203 994

■ Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 80 493 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	80 384	80 384	
Charges constatées d'avance	109	109	
Total	80 493	80 493	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Divers - produits à recevoir	64 289
Intérêts courus à recevoir	400
Total	64 689

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de r					
Fonds propres avec droit de r					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	34 145				34 145
Report à Nouveau	294 282	-66 856			227 426
Excédent ou déficit de l'exerci	-66 856	66 856		7 894	-7 894
Situation nette	261 571			7 894	253 677
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Comm					
TOTAL	261 571			7 894	253 677

Provisions

Notes sur le bilan

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges Garanties données aux clients Pertes sur marchés à terme Amendes et pénalités Pertes de change Pensions et obligations similaires Pour impôts Renouvellement des immobilisations Gros entretien et grandes révisions Charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charge	181 698	23 047			204 744
Total	181 698	23 047			204 744
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation Financières Exceptionnelles		23 046	45 000		

Contrairement à l'affectation renseignée dans le tableau ci-dessus, les dotations et reprises liées aux fonds dédiés affectent le résultat d'exploitation et non le résultat exceptionnel.

ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE:

Comme chaque année les engagements pris en matière de retraite ont été provisionnés. La moyenne des salaires de l'année 2025 a été retenue comme base de calcul.

Comme prévu par l'article 27 du "Règlement intérieur fixant les rapports entre employeur et salariés de l'ADIL 35", l'indemnité de licenciement se calcule en mois de rémunération sur les bases suivantes :

- 1/10 ème de mois par an de 2 à 6 ans d'ancienneté;
- 1/4 de mois par année d'ancienneté au delà.

L'indemnité est plafonnée à 12 mois de salaire.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 380 707 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 399	32 399		
Dettes fiscales et sociales	153 790	153 790		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	132 017	132 017		
Produits constatés d'avance	62 500	62 500		
Total	380 707	380 707		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	18 000
Dettes provis. pr congés à payer	
Personnel - autres charges à payer	12 474
Charges sociales s/congés à payer	
Charges sociales - charges à payer	2 277
Charges sociales sur recup	4 147
Total	107 089

■ Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produit constaté d avance FUL	62 500		
Total	62 500		

■ Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 4 643 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitati		117 111	715 365	47 250	299 604	1 179 330
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investisse						
						1 179 330

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 17 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres		3	3	3
Employés	5	9	14	14
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total	5	12	17	17

Fonds dédiés

Subventions affectées

	A l'ouverture de l' exercice	Reports	Utilisations Montant global	Utilisations Dont rembours.	Transferts	A la clôture de l'exercice Montant global	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés (proj. sans dép.)
	A		B		C	A - B + C	
Impayés loyers C	45 000	45 000	45 000				
Total	45 000	45 000	45 000				



Autres détails

Bilan détaillé

ACTIF

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles				
2080000 - Autres immo.incorporelle	45 002		45 002	45 002
2808000 - Amortis. autres immobil. incorpor.		44 702	-44 702	-44 301
	45 002	44 702	300	701
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles				
2181000 - Instal.agenc.amenag.div.	110 518		110 518	101 265
2183000 - Materiel bureau informat	60 326		60 326	41 628
2184000 - Mobilier	22 339		22 339	18 494
2818100 - Amortis. instal. gales, agenct. div		99 540	-99 540	-98 154
2818300 - Amortis. matr.bureau et informat.		41 596	-41 596	-38 584
2818400 - Amortis. mobilier		18 155	-18 155	-17 477
	193 184	159 292	33 892	7 172
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés				
2710000 - Titres immobilisés (droit propriété)	447		447	431
	447		447	431
Total I	238 632	203 994	34 638	8 305
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Autres créances				
4471000 - Taxe sur les salaires	16 095		16 095	17 603
4672000 - Gie				21 805
4687000 - Divers - produits à recevoir	64 289		64 289	42 175
	80 384		80 384	81 583
Charges constatés d'avance				
4860000 - Charges constatées d'avance	109		109	281
	109		109	281
Valeurs mobilières de placement				
5070000 - Dat- bons du trésor	300 000		300 000	700 000
5080000 - Valeurs mobil/placement	204 359		204 359	
	504 359		504 359	700 000
Disponibilités				
5121000 - Crédit agricole	135 168		135 168	43 522
5122000 - Cmb	6 967		6 967	15 729
5125000 - Crédit agricole livret a	77 053		77 053	78 556
5187000 - Intérêts courus à recevoir	400		400	1 848
5300000 - Caisse	49		49	52
	219 637		219 637	139 707
Total II	804 489		804 489	921 571
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 043 121	203 994	839 127	929 876

Bilan détaillé

PASSIF

	au 31/12/2025	au 31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Réserves pour projets de l'entité		
1068500 - Reserve de tresorerie	34 145	34 145
	34 145	34 145
Report à nouveau		
1100000 - Report à nouveau (solde créditeur)	227 426	294 282
	227 426	294 282
Excédent ou déficit de l'exercice	-7 894	-66 856
Situation nette (sous-total)	253 677	261 571
Total I	253 677	261 571
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés		
1950000 - Fonds dédiés contrib. fi. aut. orga		45 000
		45 000
Total II		45 000
PROVISIONS		
Provisions pour charges		
1521000 - Provisions pour pensions et obligat	204 744	
1530000 - Prov.pr.pens.oblig.simil		181 698
	204 744	181 698
Total III	204 744	181 698
DETTES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
4010000 - Fournisseurs - france	14 399	15 432
4081000 - Fournisseurs - fact. non parvenues	18 000	11 800
	32 399	27 232
Dettes fiscales et sociales		
4282000 - Dettes provis. pr congés à payer	48 329	46 272
4286000 - Personnel - autres charges à payer	12 474	5 168
4310000 - Sécurité sociale	35 402	24 909
4320000 - A.g.r.r.	24 063	14 449
4375000 - Mutuelle generale	1 057	929
4382000 - Charges sociales s/congés à payer	21 861	17 577
4386000 - Charges sociales - charges à payer	2 277	
4386300 - Charges sociales sur recup	4 147	2 377
4421000 - Prélèvements à la source (ir)	2 381	1 944
4440000 - Etat - impôts sur les bénéfices	1 798	1 960
	153 790	115 585
Autres dettes		
4671000 - Fonds d'urgence logement	95 395	95 395
4671010 - Fonds garantie loc jeunes	35 437	38 435
4672000 - Gie	1 185	
	132 017	133 830
Produits constatés d'avance		
4870000 - Produits constatés d'avance	42 500	34 060
4871000 - Produit constaté d'avance FUL	20 000	130 900

Bilan détaillé

	au 31/12/2025	au 31/12/2024
Total IV	62 500 380 707	164 960 441 607
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	839 127	929 876

Compte de résultat détaillé

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et de services		
Ventes de prestations de services		
7060100 - Bail Renov - Prestations	43 100	
	43 100	
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
7310000 - Aides à l'emploi		-667
7415000 - Conseil départemental	212 860	
7415100 - Ministère du logement	117 111	
7415200 - Subv. organismes sociaux	47 250	
7415300 - Subv. action logement	126 332	
7415400 - Subv. organismes hlm et cglls	38 601	
7415500 - Subv. fédérations prof	2 625	
7415700 - Subv. ets de crédit	12 000	
7417000 - EPCI	123 205	
7417300 - Subv. Rennes Métropole	379 300	
7419800 - Subv. Etat - OLL - PDH	120 045	
7450000 - Conseil départemental		245 640
7451000 - Ministère du logement		122 384
7452000 - Subv. organis. sociaux		47 250
7453000 - Subv. action logement		119 605
7454000 - Subv. organismes hlm et cglls		38 362
7455000 - Subv. fédérations prof		2 570
7457000 - Subv. ets de crédit		11 800
7470000 - EPCI		99 543
7473000 - Subv. rennes métropole		310 250
7498000 - Oll 35 - etat		67 504
	1 179 330	1 064 240
Contributions financières		
7551000 - Contrib. fi. autres organismes	40 000	
	40 000	
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges		
7911000 - Charg. rat. comp. 61+606		804
7911100 - Remboursements ag2r		2 895
7911200 - Remboursement formation		3 334
		7 033
Utilisation des fonds dédiés		
7892000 - Utilisation fds dédiés s/contrib. fi	45 000	25 000
	45 000	25 000
Autres produits		
7580000 - Produits divers gestion courante	1 186	3
	1 186	3
Total I	1 308 616	1 096 276
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes		
6063000 - Fourn. bureau. & pet. equip	2 403	3 984
6068000 - Autres fournitures	909	859
6122000 - Credit bail mobilier	6 476	5 595
6131000 - Loyer citroen c3	5 352	5 352
6132000 - Locations immobilières		430
6132500 - Locations parking	1 325	1 301
6133000 - Locations batiments	9 944	9 574
6136000 - Location matériels téléphone	6 370	6 370
6140000 - Ch. loc. & de copropriété	6 200	5 900
6150000 - Entretien et maintenance	110	

Compte de résultat détaillé

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024
6153000 - Entretien construction	10 120	8 584
6156000 - Maintenance	108	
6157000 - Maj-assistance pour logi		3 360
6160000 - Primes d'assurance	1 459	3 164
6161000 - Assurances multirisques	1 977	
6181000 - Documentation generale	395	
6210000 - Abonnement juridique	7 089	6 720
6211000 - Abonnement	421	123
6212000 - Abonnement site	438	725
6212100 - Abt - hébergement et sites	950	902
6212300 - Abt informatique et communication	21 473	18 410
6212400 - Abt -antivirus	14	
6212600 - Abt compta et paie	1 706	1 626
6226000 - Autres honoraires	11 001	9 300
6226100 - Honoraires avocats	2 460	2 640
6228000 - Honoraires divers	36 470	
6228100 - Frais de formation	5 750	8 688
6230000 - Publ.propag.relat.public	172	454
6234000 - Cadeaux a la clientele	3 315	3 070
6235000 - Editions	3 583	4 270
6237000 - Publications	10 500	
6251000 - Voyages & déplacements	6 519	5 413
6251100 - Réunion ADIL	259	536
6251200 - Frais depl p/format°	2 516	1 548
6251300 - Deplact reunion direc	2 026	1 630
6251400 - Deplct comm° sociale	57	
6257000 - Receptions	762	299
6258000 - Séminaire anil	6 404	1 122
6260000 - Frais postaux	3 998	5 121
6261000 - Telephone	5 471	5 476
6261200 - Portable	3 921	3 644
6275000 - Services bancaires	210	356
6281000 - Cotis.&div.aut.serv.ext.	245	540
	190 879	137 087
Aides financières		
6550000 - Quote part de résultat s/opér.comm.	7 434	
	7 434	
Impôts, taxes et versements assimilés		
6311000 - Taxe sur les salaires	51 729	41 872
6313000 - Formation continue (trésor)	7 723	6 342
6351300 - Autres impôts locaux		24
6378000 - Taxes diverses		8
	59 452	48 246
Salaires et traitements		
6411100 - Rem.personnel permanent	708 393	612 740
6412000 - Var. de prov. pour congés payés	2 057	6 321
6413000 - Indemnité complémentaires	19 572	5 441
6414000 - Prov heures à récupérer	2 429	415
6414010 - Primes diverses		16 801
	732 451	641 719
Charges sociales		
6450000 - Charges sociales	2 277	
6451000 - Cotisations à l'urssaf	203 042	172 893

■ Compte de résultat détaillé

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024
6451100 - Charges prov /heures récupération	1 770	513
6452000 - Cotisations retraite et prévoyance	79 138	69 443
6458000 - Var. charges /prov congés payés	4 284	1 747
6475000 - Medecine du travail	1 897	1 548
6477000 - Tickets restaurants	15 155	13 378
6490000 - Rembt de charges de personnel	-4 036	
	303 527	259 523
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
6811100 - Dot. amort. s/immobil. incorporel.	401	3 595
6811200 - Dot. amort. s/immobil. corporel.	5 077	10 012
	5 478	13 607
Dotations aux provisions		
6815210 - Dot. prov. IDR	23 046	
6815300 - Prov. depart retraite		27 782
	23 046	27 782
Reports en fonds dédiés		
6892000 - Report en fds dédiés s/contrib.fin.		45 000
		45 000
Autres charges		
6580000 - Charges diverses gestion courante	1	30
	1	30
Total II	1 322 269	1 172 993
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-13 653	-76 718
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés		
7640000 - Revenus des vmp	6 043	9 706
7680000 - Autres produits financiers	1 514	2 141
	7 557	11 846
Total III	7 557	11 846
CHARGES FINANCIERES		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	7 557	11 846

■ Compte de résultat détaillé

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-6 096	-64 871
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Total VI		25
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-25
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
6950000 - Impôts sur les bénéfices	1 798	1 960
	1 798	1 960
Total des produits (I+III+V)	1 316 173	1 108 122
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 324 067	1 174 978
EXCEDENT OU DEFICIT	-7 894	-66 856

Nos Conseils Avisés

Nos conseils

Nous avons élaboré vos comptes annuels en fonction des éléments que vous nous avez transmis. Des conseils personnalisés vous sont apportés dans le cadre du compte rendu de notre mission (*commentaire de résultat, courrier de recommandation conseils, notes techniques, comptes rendus de rendez-vous...*). L'objet de ce document est de vous alerter sur des possibilités d'évolution de votre entreprise qui peuvent faire l'objet d'étude spécifique ou de conseil à mettre en œuvre. La prise en compte de ceux-ci a pour objectif de garantir votre sécurité et la bonne marche de votre entreprise.

Entreprise individuelle

Si votre entreprise est sous statut d'entreprise individuelle, une évolution juridique peut permettre de mieux protéger votre patrimoine professionnel et personnel. En effet, votre responsabilité est alors fonction du capital social de la société. Une étude personnalisée permettra de mettre en évidence les solutions les plus adaptées à votre situation. Vous pouvez mettre à profit cette étude pour mesurer les conséquences de l'évolution du statut de votre conjoint. A défaut de mise en société, la protection de votre habitation principale peut être obtenue en réalisant une déclaration d'insaisissabilité auprès de votre notaire.

Société et assemblée générale

En qualité de gérant de société, il vous appartient de tenir une assemblée générale ordinaire annuelle. Celle-ci doit être matérialisée par des actes juridiques. Pour les sociétés dites commerciales, un dépôt des comptes annuels est à réaliser, en général, auprès du greffe du tribunal de commerces. Nos équipes juridiques sont bien entendu à votre écoute pour vous aider à la réalisation de cette formalité. En cas de manquement, vous exposez votre responsabilité vis-à-vis des tiers et de vos associés.

Comptes courants associés débiteurs

La présence d'un compte courant associé débiteur dans une société commerciale est assimilable à un abus de droit social. Cela signifie que vos prélèvements financiers ont été supérieurs à vos rémunérations et distributions de bénéfices acquises au sein de la société. Il peut en résulter des conséquences en matière d'imposition, de cotisations sociales et de responsabilité.

Assurances responsabilité civile

Parce qu'un préjudice lié à votre activité peut amener un tiers à se retourner contre vous, nous vous conseillons de vérifier les garanties de votre contrat d'assurance de responsabilité civile. En cas d'absence de cette couverture, nous vous invitons très fortement à vous rapprocher d'un assureur pour étudier la mise en place de cette protection et ainsi éviter une mise en danger de l'entreprise.

Assurance homme clé

La bonne marche de votre entreprise dépend essentiellement du chef d'entreprise. Alors que celui pense souvent à s'assurer pour les pertes matérielles ou des pertes d'exploitation, il néglige souvent l'assurance homme clé. Or toute absence imprévue du chef d'entreprise peut se traduire par un manque à gagner pouvant mettre en péril la vie de l'entreprise. Nous vous conseillons d'étudier ce point en fonction des enjeux pour votre entreprise.

Assurance risque fiscal

Tout événement exceptionnel auquel peut être confrontée votre entreprise peut engendrer des revenus taxables ayant pour conséquence un surplus d'impôt à payer. Ce risque peut être couvert par une assurance risque fiscal. Nous vous conseillons d'étudier l'opportunité de la mise en place d'une telle couverture pour votre entreprise. De même, nous vous invitons à réévaluer les risques de façon régulière afin de ne pas vous trouver en situation de risque insuffisamment couvert.

Document unique d'évaluation des risques professionnels

L'emploi de travailleurs (*salariés, stagiaires...*) vous engage à respecter un certain nombre d'obligation et notamment la réalisation et l'actualisation d'un document unique d'évaluation des risques professionnels. A défaut votre responsabilité pourra être engagée avec des conséquences financières très lourdes en cas d'accident du travail, maladie professionnelle d'un de vos travailleurs. Nos conseillers sont à votre écoute pour vous accompagner dans la mise en place de ce document.

Recours à la sous-traitance et obligation de vigilance du donneur d'ordre

Pour tout contrat d'un montant minimum de 5 000 euros (*montant global de la prestation même si celle-ci fait l'objet de plusieurs paiements ou facturations*), vous êtes tenu de vérifier, lors de sa conclusion, puis tous les 6 mois jusqu'à la fin de son exécution, que votre sous-traitant s'acquitte bien de ses obligations de déclaration et de paiement des cotisations.

À CET EFFET, VOUS DEVEZ EXIGER :

- Un document attestant de l'immatriculation de votre sous-traitant,
- Une attestation de vigilance, délivrée par l'Urssaf, qui mentionne le nombre de salariés et le total des rémunérations que votre sous-traitant a déclaré lors de sa dernière échéance.

Ce document atteste également de son respect des obligations de déclaration et de paiement des charges sociales. Vous devez vous assurer, en tant que donneur d'ordre, de la validité des attestations que votre sous-traitant vous fournit. Sur la page d'accueil du site www.urssaf.fr vous devez saisir le numéro de sécurité mentionné sur l'attestation afin de vérifier l'authenticité du document. À défaut de procéder à ces vérifications, vous serez poursuivi et condamné solidairement à régler les cotisations de Sécurité sociale de votre sous-traitant, si celui-ci a eu recours au travail dissimulé.

Nos Conseils Avisés

Validation des trimestres de retraites

Dans le régime social des indépendants le nombre de trimestres validés pour votre retraite dépend des revenus de votre activité. Fonction de vos objectifs de départs en retraite, de niveau de vie souhaité après votre phase d'activité professionnelle, des rachats de trimestres peuvent être envisagés. Nos conseillers sont à votre disposition pour étudier les possibilités d'amélioration de votre revenu pour obtenir un nombre de trimestres en phase avec votre activité. Un bilan conseil retraite peut être utile pour mieux connaître vos droits et montant prévisionnel de revenu à la retraite.

Demandes d'aide

N'étant pas décisionnaire dans les montants d'aides qui pourront vous être attribuées, notre mission consiste à vous accompagner dans la réalisation des demandes. Ceci ne garantit pas l'obtention du montant estimé et demandé.

Délai de conservation des documents

Le délai de conservation des documents comptables, livres, registres, documents, ou pièces quelconques (*factures, bons de commande, courriers...*) est fixé à 6 ans. On notera qu'il s'agit d'une obligation d'ordre fiscal. Nous vous suggérons cependant dans l'intérêt de l'entreprise de conserver ces documents pendant 10 ans qui correspond au délai de conservation des documents comptables des entreprises commerciales. Dans les sociétés, il est préconisé de conserver les livres légaux (*grand livre- balance*) pendant la durée de la société. Il est conseillé de conserver les factures d'investissement pendant toute la période d'amortissement.

Notre conseil pour la conservation des autres documents		Durée légale	Durée suggérée dans l'intérêt de l'entreprise
Documents juridiques :	Statuts et tout acte lié au fonctionnement de la société		Illimitée
	Registre des procès-verbaux, de vente ou transfert de titres, Rapport des gérants, feuille présence aux assemblées	6 ans	30 ans
	Titres de propriété et acte de vente	30 ans	30 ans
Documents relatifs au personnel	Registre du personnel	5 ans après départ du salarié	30 ans
	Double des bulletins de salaires	5 ans	30 ans
	Fiches individuelles, répartition intéressement	30 ans	30 ans
	Déclarations sociales		
	▪ Sécurité sociale ▪ Assedic ▪ Retraite complémentaire	3 ans 5 ans 10 ans	10 ans 10 ans 10 ans

Respect des obligations réglementaires (ICPE, ...)

Si votre activité relève des installations classées, votre activité doit être déclarée ou autorisée auprès des autorités préfectorales (*taille, effectifs, surface, ...*). Vous devez disposer d'un récépissé ou d'un arrêté en cohérence avec la taille de votre outil. Nous vous conseillons de vérifier régulièrement cette obligation et de mettre en conformité votre déclaration ou autorisation si besoin.

Difficultés de gestion

Si votre entreprise rencontre des difficultés de gestion liées à un développement d'activité, un manque d'activité, une défaillance d'un tiers, un manque de rentabilité... des solutions peuvent être mises en œuvre pour préserver la pérennité de l'entreprise. Ceci nécessite un diagnostic préalable à la mise en place d'une solution adaptée. Nous vous conseillons de prendre contact avec un conseiller spécialisé dans ce domaine, dès l'apparition des premiers signes de fragilité. Votre comptable peut vous orienter dans cette démarche.

Dépôt des déclarations

Sans formalisation d'une mission de dépôt des déclarations par CER FRANCE Brocéliande, le chef d'entreprise est responsable du dépôt de celles-ci auprès des organismes et administrations concernés. Nous vous invitons à respecter les délais légaux pour éviter toute pénalité.

Tenue de caisse

Votre activité peut nécessiter la tenue d'une caisse. Cette obligation consiste à tenir un brouillard de caisse retraçant les mouvements financiers d'entrées et de sorties chaque jour avec référence au ticket Z, à conserver les documents justificatifs des mouvements (*rouleaux de caisse enregistreuse, ...*). De plus, une centralisation quotidienne de vos ventes dans un "livre de recettes" est obligatoire. Le non-respect de ces règles peut engendrer une remise en cause de votre comptabilité. Nous sommes à votre disposition pour vous conseiller ou refaire le point sur vos obligations sur la tenue de la caisse.

SIÈGE

RENNES CEDEX - 35065

4 rue du Bourg Nouveau

CS 26544

Tél : 02 23 48 60 60

ANTENNE ADMINISTRATIVE

VANNES CEDEX - 56006

6 rue Yves Guillou

CS 52229

Tél : 02 97 46 30 20

AGENCES :

AURAY - 56400

Z.A.C Porte Océane

8 rue du Danemark

Tél : 02 97 50 50 30

BAIN DE BRETAGNE - 35470

10 rue Anjela Duval

Tél : 02 99 43 84 56

BRUZ - 35170

1 Allée Gustave Eiffel

Campus de Ker Lann

Tél : 02 99 05 02 64

BETTON - 35830

L.A De La Motte d'Ille

Tél : 02 99 55 75 75

CAUDAN - 56850

Zone de Kergoussel

921 rue Jacques-Ange Gabriel

Tél : 02 97 76 99 66

CESSON-SEVIGNE CEDEX - 35577

17 rue des Mesliers

CS 87712

Tél : 02 99 53 76 51

CHATEAUBOURG - 35220

51 rue de Paris

Tél : 02 99 00 87 87

COMBOURG - 35270

25 bd du Mail

Tél : 02 99 73 17 48

DOL DE BRETAGNE - 35120

5 rue de la Marette

Tél : 02 99 48 14 27

GUICHEN - 35580

Valonia - 14 rue Louis Ampère

Tél : 02 99 57 00 57

JANZÉ - 35150

2 rue Pierre Auguste Renoir

Tél : 02 99 47 63 90

LA GUERCHÉ DE BRETAGNE - 35130

13 Grand Mail

Tél : 02 99 96 31 89

LÉCOUSSE - 35133

4 bd André Malraux

Z.A La Martinais

Tél : 02 99 94 85 80

LE FAOUËT - 56320

Parc d'Activités de Kernot - Vihan

Tél : 02 97 23 14 35

MALESTROIT - 56140

12 rue Edouard Entremont

Tél : 02 97 75 15 53

MONTAUBAN DE BRETAGNE - 35360

1 rue des Fontenelles

Z.A De La Gautrais

Tél : 02 99 06 68 20

MONTFORT SUR MEU - 35160

4 ruelle des Ecoles

Tél : 02 99 09 33 33

MOREAC - 56500

Z.A de Keranna - Kérabuse

Tél : 02 97 46 73 73

NIVILLAC - 56130

44 Parc d'Activités des Métairies

Rue Pasteur

Tél : 02 99 90 91 91

PIPRIAC - 35550

1 rue de la Libération

Tél : 02 99 34 38 09

PLOËRMEL - 56800

Parc d'Activités de Brocéliande

Rue des Huloux

Tél : 02 97 74 06 39

PONTIVY - 56300

42 avenue des Cités Unies

Tél : 02 97 25 47 99

QUESTEMBERT - 56230

Z.A Kervault Est

3 rue Charles de Coulomb

Tél : 02 97 26 17 33

REDON - 35600

8 rue Victor Hugo

Tél : 02 99 57 39 08

RENNES - 35011

2 rue Pierre Joseph Colin

CS 71131

Tél : 02 23 48 60 60

SAINT AUBIN DU CORMIER - 35140

3 rue de Dinan

Tél : 02 99 39 77 00

SAINT MALO - 35400

Immeuble Brocéliande

Rue du Grand Jardin

Z.A.C de la Moirerie

Tél : 02 99 20 07 58

VANNES CEDEX - 56006

6 rue Yves Guillou

CS 52229

Tél : 02 97 46 61 00

VERN SUR SEICHE - 35770

7 rue de la Croix Rouge

Tél : 02 99 62 83 04

VITRÉ - 35500

28 Avenue d'Helmstedt

Tél : 02 99 75 10 03

La proximité
pour L'EFFICACITE

CERFRANCE
BROCELIANDE



www.cerfrance-broceliande.fr